Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Adaptations
du 08.10.2026

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution pour les Championnats suisses de groupes Carabine et Pistolet 10m sur appui

La section Tir sur appui édicte les dispositions d'exécution (DE) suivantes pour les Championnats suisses de groupes Carabine et Pistolet 10m sur appui (CSGA):

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:
https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.htm

1. Objectif

Concours de qualification pour les finales destinées à identifier le champion suisse de groupe de la discipline en question.

2. Bases

2.1 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)

2.2 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)

3. Inscription et commandes de matériel

L'inscription et les commandes de matériel des groupes doivent se faire sur la plateforme électronique de la FST (https://score.swissshooting.ch). Tous les groupes reçoivent un identifiant par courriel. Le délai d'inscription échoue le **15 novembre 2026.**

4. Droit de participation

4.1 Sociétés

Toutes les sociétés des membres de la FST ont le droit de participer avec un nombre illimité de groupes.

4.2 Tireurs

La licence est obligatoire pour ce concours. Tous les tireurs du groupe doivent être titulaires d'une licence de tir sur appui de la discipline correspondante valable pour leur société. Les sociétés sont responsables de la saisie correcte de leurs membres dans SAT/FST-Admin.

Si la société aligne plusieurs groupes pour ce concours, chaque tireur ne peut tirer qu'avec un seul groupe.

Les transferts de tireurs d'un groupe dans celui d'une autre société sont interdits en cours de la saison (1er octobre 2026 - 20 février 2027), aussi en cas de changement de domicile.

Par tour, seul un tireur peut être remplacé. La composition du groupe lors du tour précédent est déterminante.

4.3 Ressortissants étrangers

En observant l'obligation de la licence dans les deux disciplines, les ressortissants étrangers peuvent participer au concours. Les ressortissants étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C) sont traités comme les ressortissants suisses.

Au maximum un ressortissant étranger peut être engagé par tour principal et par groupe.

Le nom et le numéro de licence du ressortissant étranger engagé doivent être communiqués au préposé au CSGA avant le début de la saison, au plus tard le 15 novembre 2026.

Pour être admis à la finale du CSGA, le ressortissant étranger doit avoir tiré au moins un tour principal avec un groupe de la société participante.

4.4 Membres multiples

Les membres multiples peuvent participer en tant que membres actifs B, pour autant que leur société de base ne participe pas à ce championnat.

5. Organisation

5.1 Cibles à marquage électronique

Des autocollants de contrôle sont remis aux sociétés qui tirent sur des cibles à marquage électronique (Sius et Polytronic). Ces autocollants sont numérotés et doivent être utilisés pour chaque tireur dans leur ordre chronologique.

Les autocollants de contrôle doivent être apposés sur les bandes des imprimantes de façon telle que les premiers coups de compétition y soient sur-imprimés et bien visibles.

Il y a lieu de choisir le programme correspondant à l'arme de sport et à la discipline.

Les noms des tireurs doivent être inscrits sur les bandes de résultats.

5.2 Cibles électroniques Meyton

Le logiciel «Solution de feuille de stand» (MemAss, Match-Keys, etc.) n'est plus nécessaire – n'importe quel logiciel de la société Meyton peut donc être utilisé sur les installations.

L'impression des résultats de chaque participant doit contenir les informations suivantes (imprimées à partir du système, p. ex. dans le cadre du programme annuel, ou complétées manuellement):

- Nom, prénom, année de naissance, n° de licence.

- Désignation de la société selon l'Admin SAHS/FST (n° de la société)

- Désignation du concours

- Résultat

- Date, heure de tir

5.3 Préposé au CSGA

Ignaz Juon, Les Prés d'Auvergne 133, 2536 Plagne
Mobile: 079 463 30 68 E-Mail: ignaz.juon@swissshooting.ch

6. Déroulement du concours

6.1 Structure du concours

Les CSGA comprennent chacun:

- trois tours principaux
- une finale en vue de l'obtention du titre de groupe champion suisse

Les trois tours principaux doivent être tirés sur une installation de tir en Suisse ou dans la Principauté du Lichtenstein.

6.2 Composition des groupes / Classes d'âge

Les groupes sont composés à partir de la classe d'âge senior (né en 1981 et plus âgés).

6.3 Programme de tir des trois Tours principaux

Par tour, les tireurs tirent chacun 30 coups, en position conforme aux RTSp.

6.4 Autocollants de contrôle pour cibles en carton

Sur les cibles Pistolet 10m en carton il faut placer un autocollant de contrôle sur la 1ère cible et un sur la dernière. Deux coups sont tirés sur chaque cible.

Sur les cibles Carabine 10m en carton, il faut placer un autocollant de contrôle sur la 1ère cible et un sur la dernière. Un seul coup est tiré sur chaque visuel.

6.5 Jaugeage

- Carabine 10m cible 10 (évaluation au dixième)
  Les cibles en carton doivent être envoyées après chaque tour au préposé au CSGA pour le jaugeage.
- Pistolet 10m cible 10 (évaluation à dix)

6.6 Communication des résultats

Les délais suivants sont à observer pour la transmission des résultats:

1er tour:	mercredi	2 décembre 2026	à la centrale de la FST
2e tour:	mercredi	6 janvier 2027	à la centrale de la FST
3e tour:	mercredi	27 janvier 2027	à la centrale de la FST

Les résultats sont à saisir sur la plateforme électronique de la FST (https://score.swissshooting.ch).

La liste des résultats sera aussi envoyée par courrier postal A (timbre postal fait foi).

Sont à retourner avec les listes de résultats:

- toutes les bandes de résultats;
- les cibles en carton;
- toutes les cibles de concours Pistolet.

6.7 Classification en cas d'égalité

En cas d'égalité, appui par:

- le total obtenu par le groupe lors du troisième tour;
- le total des passes de tous les tireurs du groupe, dans l'ordre inverse du tir (3e passe, 2e passe, 1ère passe du troisième tour);
- le total obtenu par le groupe lors du deuxième tour;
- le résultat individuel le plus élevé des trois tours.

6.8 Classements

Les classements sont publiés au terme de chaque tour sur le site internet de la FST «www.swissshooting.ch».

7. Distinctions

Dans les disciplines Carabine et Pistolet, trois cartes-couronnes d'une valeur de 10 frs sont remises au 60% des groupes classés au terme des trois tours principaux.

Les groupes participants à la finale reçoivent leurs distinctions lors de la finale.

8. Finances

8.1 Frais de participation pour les trois tours principaux

Frais de participation par groupe est de 75 frs.

Seul ce bulletin de versement avec code QR doit être utilisé. Le versement doit avoir été effectué par chaque société d'ici au 15 décembre 2026 au plus tard.

Les versements effectués après ce délai auront pour conséquence l'annulation de tous les résultats des sociétés concernés à partir du deuxième tour. Aucun rétablissement ultérieur des résultats ne sera possible.

~~La facture des frais de participation sera envoyée aux sociétés après le 1er tour. Le montant doit être versé dans les 30 jours.~~

9. Réclamations

Les réclamations sont à adresser par lettre recommandée au préposé au CSGA (avec copie adressée au Chef de la division C10/50) au plus tard cinq jours après la publication des résultats sur le site Internet de la FST, la date du timbre postal faisant foi.
Une caution de 50 frs est à verser sur le compte IBAN CH25 0900 0000 6000 0008 3, de la Fédération sportive suisse de tir, Secrétariat, 6006 Lucerne.

Une copie du récépissé est à joindre à la protestation.

10. Finales des CSGA 2027

Les finales des CSGA auront lieu le vendredi, 26 février 2027.

Les détails seront réglés dans les DE Finales CSGA.

11. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment les DE CSGA 2025/2026 du 8 avril 2025;
- ont été approuvées par la division Carabine 10/50m le 30 mars 2026;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Caroline Weber-Widmer	Ignaz Juon
Cheffe de la Division	Préposé au
Carabine 10/50m	CSGA